

## L'ASSURANCE : UN SERVICE POUR TOUS ?

### SOMMAIRE

<i>L'assurance : un service pour tous ?</i>	1
<i>Un secteur aux multiples acteurs</i>	2 - 3
<i>L'assurance vie : un baromètre du contexte économique</i>	2
<i>L'assurance en chiffres</i>	3
<i>Pour une assurance accessible à tous</i>	4
<i>Pour en savoir plus</i>	4
<i>Bulletin d'adhésion</i>	4
<i>Assureurs, banquiers, même métier ?</i>	4



**Des acteurs multiples, des fonctionnements divers, des mutations en cours, un poids considérable dans l'économie du pays : quel est ce secteur professionnel auquel nous avons tous recours et dont l'incidence sur notre quotidien est si importante ?**

Vie, décès, santé et dépendance, emprunts, loyers impayés, école, déplacements et véhicules, habitations, animaux, toutes nos activités, professionnelles ou privées, tous nos biens, tous nos proches sont couverts par une assurance. Le secteur de l'assurance nous concerne tous, quels que soient notre situation et notre âge. Traversant les époques depuis l'Antiquité, il est confronté à toutes les grandes questions de société, accompagne les évolutions des modes de vie et s'adapte à ces mutations. L'activité industrielle est en plein essor: la loi du 9 avril 1898 relative à la réparation des accidents du travail et la responsabilité de l'employeur est votée. Les automobiles se multiplient : en 1958 l'assurance auto devient obligatoire. Les stations de sport d'hiver fleurissent : une loi de 1963 rend obligatoire l'assurance des remontées mécaniques...

### Une activité omniprésente

Aujourd'hui, les problématiques auxquelles sont confrontés les assureurs, comme la société dans son ensemble, sont la santé, l'allongement de la durée de vie, la dépendance ou encore la multiplication des catastrophes naturelles. Pour mémoire, la tempête Xynthia en 2010 a coûté aux compagnies d'assurance 1,5 milliard d'euros distribués à 470 000 sinistrés. Les inondations dans le Var, la même année, ont coûté 0,6 milliard d'euros pour 35 700 sinistrés.

Pour les professionnels de l'assurance, « seul métier où l'on vend un service sans connaître son coût », tout événement écologique, économique ou social a une incidence. Le secteur est en prise directe avec les affaires sociales du pays et dépend étroitement des décisions politiques des gouvernements et de l'Union européenne. La question des retraites en est un exemple. Celle de la prise en charge de la dépendance, bien qu'en suspens, en est un autre.

### Une puissance financière colossale

Dispositions nationales, directives européennes et réglementations internationales régissent en effet le fonctionnement de l'assurance. Comme le métier de la banque, celui de l'assurance obéit à des règles strictes. Il doit respecter les codes juridiques qui lui sont propres, mais aussi rendre des comptes quant à sa solvabilité et ses méthodes de gestion.

L'une des raisons de cet encadrement est sans doute la puissance financière que représente le secteur de l'assurance. Un ordre de mesure : les réserves totales des assurances représentent plus de deux fois le budget de l'État ! Il s'avère que la profession a bien résisté à la crise de 2008. Encore aujourd'hui, elle est considérée comme « robuste ». Mieux vaut en effet s'en assurer compte tenu des millions de personnes qui comptent sur la mission qui lui incombe. ▲



Même si l'assurance vie connaît une baisse notable par rapport aux années précédentes (-12 % en 2011 par rapport à 2010), les Français restent dans l'ensemble assez attachés à ce produit d'épargne rassurant. 62 % des ménages résidant en France métropolitaine détenaient de l'assurance vie début 2010.

La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (Gema) ont publié en 2010 une étude exclusive (réalisée par l'institut CSA) sur les détenteurs de contrats d'assurance vie de type épargne ou retraite (sont exclus du champ de cette enquête les contrats d'assurance vie en cas de décès). Cette enquête permet d'appréhender le profil et les motivations des détenteurs actifs d'assurance vie, ainsi que les caractéristiques de leurs contrats.

Les détenteurs de contrats d'assurance vie sont à une faible majorité des hommes (53 %) et 63 % d'entre eux sont âgés de 35 à 64 ans. Ils se retrouvent dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, avec notamment 28 % de retraités, 16 % d'employés et 12 % d'ouvriers.

81 % des contrats sont alimentés par des revenus réguliers (professionnels et pensions). À une large majorité (56 %), les personnes interviewées répondent qu'ils détiennent un contrat d'assurance vie dans le but de se constituer une épargne en vue de leur retraite (68 % pour les non retraités).

## Un secteur aux multiples acteurs

**Assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, courtier, sociétés d'assistance sont autant d'acteurs qui proposent des contrats. Quels sont leurs particularités, leurs différences, leurs points communs ?**



### Qu'est ce qu'une compagnie d'assurances ?

Une compagnie d'assurances est une société anonyme détenue par des actionnaires. Son activité consiste à transférer un risque d'un assuré à elle-même, et à créer, gérer et vendre des produits d'assurance à destination de ses clients. C'est une personne morale dont les champs d'activité sont régis par le code des assurances.

Les contrats d'assurance sont distribués par différents intermédiaires : il peut s'agir de salariés de la compagnie, d'un réseau d'agents généraux, qui sont alors autonomes dans la gestion de leur clientèle mais sont exclusifs et ne peuvent proposer des

produits que de la compagnie dont ils sont mandataires, d'associations, de courtiers. De nouveaux prestataires ont vu le jour et proposent aujourd'hui des contrats parfois surprenants : les tour-opérateurs (avec l'assurance soleil), les concessionnaires automobiles, les magasins de pompes funèbres (l'assurance obsèques), la grande distribution (notamment l'assurance scolaire) et bien sûr les banques. En France, on compte 1 point de vente fixe pour 200 ménages. On ajoute à ceux-là quelques sites Internet qui proposent également des produits d'assurance.

### Qu'est ce qu'un courtier en assurance ?

Un courtier en assurance est un intermédiaire commercial entre les assurés et les compagnies d'assurances. Travailleur indépendant ou salarié d'une société, il est chargé par ses clients de prospecter auprès des compagnies d'assurances et de négocier pour eux les contrats les plus avantageux. Soumis à la réglementation et au contrôle

du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le courtier touche une commission variable selon les affaires qu'il traite.

Depuis les années 2000, le courtage en ligne s'est considérablement développé, et souvent spécialisé dans l'assurance auto / moto.

### Qu'est-ce qu'une mutuelle ?

Selon le code de la Mutualité, « les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. (...) Elles mènent, notamment au moyen des cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droit, une action de

prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts, afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. » Très spécialisées en santé, les mutuelles tiennent



une place importante dans le secteur de l'assurance en France. Dans son fonctionnement, la mutuelle respecte une égalité qui porte chaque adhérent à posséder une voix dans les délibérations, ce qui oblige à la tenue d'élections de représentants. De même, le principe de la mutuelle oblige à ce que les excédents soient répartis entre les membres de la mutuelle. Enfin, il ne faut pas confondre les mutuelles qui dépendent

du code de la mutualité et les mutuelles d'assurances qui fonctionnent sur le même principe mais dépendent du code des assurances (par exemple la Macif, la Maif, ou MMA). Ces organismes, qui sont également des sociétés de personnes à but non lucratif, étaient à l'origine spécialisés dans l'assurance de dommages et parfaitement complémentaires des mutuelles santé.

## Qu'est-ce qu'une institution de prévoyance (IP) ?

Les institutions de prévoyance sont des sociétés de personnes, de droit privé, régies par le code de la sécurité sociale et gérées par les partenaires sociaux. Au sein de leur conseil d'administration, la représentation est répartie entre les représentants des salariés et les représentant des entreprises. Elles gèrent et distribuent une grande partie des contrats d'assurance santé ou de

prévoyance en entreprise. Elles proposent des produits d'assurances de personnes de type complémentaire santé, assurance décès, assurance invalidité et assurance dépendance. Les contrats sont toujours conclus dans un cadre collectif pour les salariés d'une ou plusieurs entreprises. Comme pour les mutuelles, le principe de non lucrativité est une règle.

## Qu'est ce qu'une société d'assistance ?

Créée dans les années 60, l'assistance voyage s'est peu à peu développée. Aujourd'hui le concept d'assistance touche divers secteurs comme l'auto, la santé ou encore l'habitation.

Au départ, l'assistance était uniquement axée sur les déplacements à l'étranger, comprenant notamment une prise en charge des rapatriements sanitaires ainsi qu'une assurance annulation de voyage et perte de bagages. Depuis, les actions

d'assistance se sont étendues à d'autres secteurs : l'assistance auto, qui assure les dépannages et fournit un véhicule de remplacement ; l'assistance médicale pour les besoins de soins et d'aide à domicile; les services à la personne proposant une assistance scolaire, ménage, jardinage, conciergerie; ou encore l'assistance habitat qui assure les réparations diverses (plomberie, serrurerie, maintenance...). ▲



## L'ASSURANCE EN CHIFFRES

### Le poids économique

Les réserves totales du secteur représentent plus de deux fois le budget de l'État.

En 2005, ses réserves techniques étaient de 1 108 milliards d'euros, soit 10,3 % de la valeur nette du patrimoine de l'État.

La France se situe à la 4<sup>e</sup> place sur le marché mondial, à la 2<sup>e</sup> en Europe.

### L'emploi

Le secteur compte un effectif d'environ 147 400 salariés. De 2002 à 2010, il a créé près de 10 000 emplois.

### L'assurance dommages

Le chiffre d'affaires de l'assurance dommages en 2010 était de 45,7 milliard d'euros (+ 1,5 % par rapport à 2009).

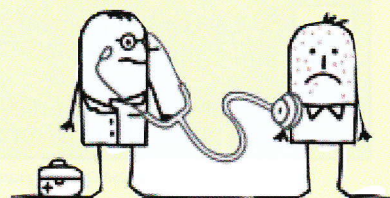
### L'assurance vie

La collecte nette de l'assurance vie était en 2010 de 50,1 milliards d'euros. Elle concerne 30 millions de bénéficiaires et 1 330 milliards d'euros d'encours totaux. Représentant 15 % du patrimoine des ménages français, l'assurance vie occupe une place importante dans l'épargne pratiquée par les particuliers, mais représente également, du fait des dispositions fiscales la concernant, un manque à gagner de 2 Milliards d'euros pour l'État qui aimerait bien la réformer.

### La prévoyance

Les pouvoirs publics prennent encore en charge plus de 90 % (420,8 milliards d'euros) des dépenses totales liées aux prestations de la protection sociale en France (463,4 milliards d'euros au total).

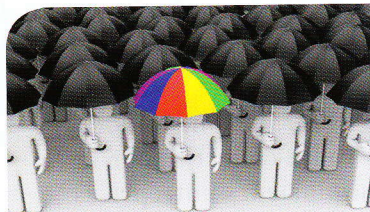
La part des organismes complémentaires (assureurs, mutuelles, IP) est de 2,2 % pour la vieillesse-rentes, de 15,3 % pour la santé, de 36,5 % pour l'incapacité-invalidité-décès, de 3,8 % pour la dépendance.



# Pour une assurance accessible à tous

**Le 19 octobre 2011, à Montreuil, Indécosa-CGT et la fédération des Banques et Assurances CGT organisaient un colloque afin de réfléchir sur les offres assurantielles disponibles et leur possible adaptation à la crise.**

La crise était au cœur de la question que posait le colloque : que faire pour que les offres commerciales du secteur permettent à chacun de se couvrir contre les principaux aléas, quels que soient sa situation et son niveau de revenus ? Deux faits significatifs motivaient notamment la réunion : 62 % des ménages résidant en France détenaient une assurance vie début 2010, mais dans le même temps, de plus en plus de personnes renoncent à s'assurer même quand c'est obligatoire. Entre 370 000 et 740 000 véhicules roulant en France pourraient être dans ce cas. Le premier fait révèle une réelle inquiétude face à l'avenir, le deuxième, une réelle baisse des moyens de subsistance des familles. Et peut être aussi une hausse des tarifs excluant ainsi un certain nombre d'assurés potentiels...



éviter l'assurance à répétition des mêmes risques à travers divers contrats (par exemple l'assurance scolaire par un contrat spécifique et aussi par le contrat attaché à une carte bancaire), créer une « CMU de l'assurance »... L'importance de la prévention des risques et le rôle que doivent jouer les sociétés d'assurances dans ce domaine furent également abordés.

William Jacquillard insista sur le manque de clarté des contrats à l'origine d'un grand nombre de litiges soumis au médiateur (par exemple 20 % des « contrats d'assurance emprunteur » sont source de conflits).

« Pourrait-on travailler sur une meilleure transparence des textes qui lient assureurs et assurés ? » demandait le président d'Indécosa-CGT.

L'objectif de la CGT est de concevoir une assurance à moindre coût sans pour cela entamer le niveau des garanties. Quelle pourrait être une couverture minimum nécessaire à une famille en deçà de laquelle il serait impossible de descendre ? Quels seraient les risques à couvrir en priorité et de manière obligatoire ?

Diverses solutions furent évoquées : mieux utiliser les bénéfices des sociétés d'assurance,

Enfin un long moment fut accordé à la médiation de l'assurance, ses acteurs et sa procédure. Le service a été mis en place en 1993 à l'initiative de la profession et depuis le nombre de demandes ne cesse d'augmenter : +15 % en 2008, +17 % en 2009, +13 % en 2010 avec 5 316 litiges ayant fait l'objet d'une demande de médiation. ▲

## ASSUREURS, BANQUIERS :

### MÊME MÉTIER ?

Souscrire un contrat d'assurance chez son banquier ou envisager un placement avec son assureur sont devenus des procédures courantes. En matière d'assurance dommages, la bancassurance détient 13% du marché. Produits bancaires, assurances, épargne, retraite... Aujourd'hui, les mêmes services financiers sont proposés aussi bien par les assureurs que par les banquiers. Leurs activités convergent jusqu'à se confondre. C'est ce que l'on nomme « la bancassurance ». Encouragée par l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce, la libéralisation des secteurs opérée dans les années 80 a marqué le début de la mutation vers un modèle anglo-saxon et accentué la compétition entre les différents acteurs. Des groupes se sont alors constitués, représentant une puissance économique colossale.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- In Magazine n° 139 dont le dossier traite du sujet.
- Le guide de l'assurance d'Indécosa-CGT

Un document réalisé dans un souci pédagogique.

Contactez Indécosa-CGT pour se le procurer.

- La Fédération française des Sociétés d'Assurances (FFSA)

Regroupant 254 entreprises représentant 90 % du marché français, la Fédération française des sociétés d'assurances a été créée en 1937. Parmi ses adhérents des sociétés anonymes, d'assurance mutuelle et des succursales d'entreprises étrangères pratiquant l'assurance.

[www.ffsa.fr/](http://www.ffsa.fr/)

- Le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA)

Le GEMA est le syndicat professionnel des mutuelles d'assurances. Fondé en 1964, il étudie et défend les intérêts de l'assurance à caractère mutuel. [www.gema.fr/](http://www.gema.fr/)

- L'Institut national de la Consommation

L'INC publie deux fiches d'information sur l'assurance vie et le médiateur des assurances ainsi que différents articles traitant de l'assurance.

## Bulletin d'adhésion à INDÉCOSA-CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Je fais le choix de me syndiquer CGT (cotisation 1 % du salaire net mensuel) et je deviens adhérent (sauf opposition) à INDÉCOSA-CGT

Je demande à être adhérent d'INDÉCOSA-CGT, cotisation 30 €/an

50 € avec l'abonnement à six numéros d'IN Magazine.

Bulletin à renvoyer à : Indécosa Cgt - case 1-1 - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex,  
téléphone : 01 48 18 84 18 fax : 01 48 18 84 82 courriel : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr) site : [ftp://www.indecosa.cgt.fr](http://ftp://www.indecosa.cgt.fr)